



Recouvrement créance

Par Rhedune

Bonjour,

J'ai prêté une somme d'argent à mon fils pour l'achat d'un véhicule pour lui permettre de travailler.

Actuellement, en mauvais termes avec mon fils, celui-ci refuse de me rembourser cette somme. Quel est mon recours.

En sachant que j'ai la facture d'achat ainsi que le chèque de banque et Manon de mon compte personnel et de mes fonds personnel. Merci

Par isernon

bonjour,

apparemment, vous n'avez pas établi de reconnaissance de dette prouvant ce prêt, il peut-être considéré qu'il s'agit d'un don manuel.

vous pouvez lui envoyer par LRAR une mise en demeure de vous rembourser immédiatement.

Mais vous pouvez prendre des dispositions pour réduire la part d'héritage de votre fils même s'il est héritier réservataire. Vous pouvez léguer la quotité disponible à la personne de votre choix, prendre une assurance-vie en désignant la personne de votre choix, ou même faire en sorte de réduire votre patrimoine.

salutations